

ACTEURS DE LA SANTÉ : LES COMMUNES AUSSI



L'AVIQ a à cœur de promouvoir une vie de qualité pour tous les wallons. C'est la raison pour laquelle elle a envoyé récemment un courrier à toutes les communes wallonnes.

La santé est sans nul doute une ressource essentielle pour une vie de qualité optimale. L'Organisation mondiale de la santé (OMS, 1948) définit la santé comme « un état complet de bien-être physique, mental et social, et qui ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité ».¹

De nombreux facteurs influencent notre santé à des degrés divers. De manière générale, les politiques socio-économiques et les conditions socio-économiques d'une région ou d'un pays impactent notre santé. C'est ce que l'OMS (2007)² appelle les déterminants structurels de l'état de santé.

D'autres facteurs nous concernent de manière plus directe et parfois personnelle : les conditions matérielles dans lesquelles nous vivons, les conditions psychologiques, les facteurs biologiques et génétiques, les comportements, l'accès au système de santé, etc. Pour ces facteurs, l'OMS parle des déterminants intermédiaires de l'état de santé.

Le développement de politiques socio-économiques favorables à la santé est donc essentiel pour un pays ou une région, dans la mesure où ces politiques agiront positivement sur l'état de santé de ses citoyens.

Pour ces raisons, l'AVIQ encourage les communes à adopter une démarche de « Santé dans toutes les po-

litiques » (Health in all policies, HIAP). Par exemple, il est avéré que l'espérance de vie d'une personne qui a suivi des études est plus élevée que celle d'une personne qui n'a que très peu été scolarisée : meilleur revenu, logement de meilleure qualité, alimentation plus saine, etc. Bref, il s'agit de lutter contre les inégalités sociales grâce à la prise en compte de la santé dans les différentes politiques menées dans les secteurs concernés : logement, éducation, alimentation, etc.

À ce stade, il est intéressant de faire le lien avec le Programme stratégique transversal (PST) des communes. Il s'agit d'une démarche stratégique évolutive et modulable qui vise à planifier et à prioriser les politiques communales. Un processus d'évaluation permet de voir si les objectifs stratégiques et opérationnels, ainsi que les actions qui en découlent. Le PST ambitionne de répondre aux besoins des citoyens par le biais d'un programme d'actions qui implique tous les départements, tous les services et tous les agents.

Par ailleurs, dans le cadre de l'opérationnalisation des PST, des partenaires (CPAS, intercommunales, ASBL, etc.) peuvent être mobilisés. PST et « Santé dans toutes les politiques » (Health in all policies, HIAP) semblent donc être, au niveau communal, les meilleurs outils pour favoriser une meilleure santé pour tous au niveau local.

Quels objectifs intégrer au PST ?

En 2018, le Plan wallon de prévention et de promotion de la santé (WAPPS) a vu le jour³. Le WAPPS est structuré en cinq axes :

1. La promotion des modes de vie et des milieux favorables à la santé (alimentation-activité physique & lutte contre le tabagisme)
2. La promotion d'une bonne santé mentale et du bien-être global (prévention des usages addictifs et réductions des risques, promotion d'une bonne santé mentale et du bien-être global)
3. La prévention des maladies chroniques
4. La prévention des maladies infectieuses y compris la politique de vaccination
5. La prévention des traumatismes et la promotion de la sécurité.

Au sein de ces axes, des objectifs de santé renvoient à l'amélioration de la santé espérée à l'échéance du Plan en 2030.

Afin d'atteindre ces objectifs de santé, des objectifs spécifiques ont été formulés. Ils reflètent la nature de ce que l'on souhaite changer ou mettre en place. Des propositions d'actions ont été émises par les acteurs de préven-

¹ <https://www.who.int/fr/about/who-we-are/constitution>.

² <http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/ISS/determinants-sante.asp>.

³ <http://sante.wallonie.be/?q=node/4470>.



tion et de promotion de la santé, qu'ils relèvent du secteur associatif ou public.⁴ Les communes peuvent s'en inspirer ou élaborer d'autres actions en fonction des besoins de leur territoire.

Douze objectifs transversaux sont en filigrane des actions afin de contribuer à la réalisation des objectifs de santé :

1. Promouvoir la santé dans toutes les politiques
2. Adapter les stratégies pour faire face aux inégalités sociales de santé
3. Favoriser l'accessibilité et veiller à une bonne couverture territoriale en matière de prévention et de promotion de la santé
4. Veiller à l'efficacité des actions et instaurer une culture d'évaluation continue
5. Intégrer les priorités de santé dans une approche selon le parcours de vie
6. Intégrer les priorités de santé dans une approche selon un continuum
7. Renforcer l'action communautaire (bottom-up), promouvoir la participation citoyenne et l'*empowerment*

8. Développer le travail en réseau et le partenariat intersectoriel

9. Créer des environnements favorables à la santé (milieux de vie)

10. Inscrire la promotion de la santé dans une perspective durable

11. Promouvoir l'innovation au service de la santé

12. Tenir compte de la dimension genre.

Comment définir les objectifs/ actions propres à ma commune ?

Les observatoires provinciaux de la santé (à l'exception du Brabant wallon) établissent des Profils locaux de santé (PLS). Ces PLS présentent des indicateurs démographiques, socio-économiques et sanitaires qui peuvent aider à définir les priorités en matière de santé. De plus, ces mêmes observatoires, fournissent un appui méthodologique et thématique aux élus locaux afin d'implémenter des objectifs et actions dans les différentes politiques communales. En province du Hainaut, l'Observatoire de la santé du Hainaut (OSH) dispose d'un guide méthodologique à destination des acteurs communaux. Plusieurs communes du Hainaut ont déjà bénéficié de ce service.

Dans les autres provinces, un tel accompagnement est également proposé par les provinces et/ou les centres locaux de promotion de la santé.

Les Centres locaux de promotion de la santé (CLPS) soutiennent les acteurs locaux dans le développement d'activités de promotion de la santé. Agréés et financés par la Wallonie, ils sont dans la plupart des cas sous contrat de gestion avec les Provinces. Les CLPS travaillent par thématique de santé : ils proposent des outils liés aux assuétudes, à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, aux troubles du comportement, à l'hygiène, aux accidents domestiques, à la parentalité, à la santé mentale, à la multiculturalité, à l'alimentation, aux chutes des personnes âgées, aux inégalités sociales de santé, au harcèlement en milieu scolaire et au handicap. Ces outils sont à disposition des communes/CPAS. Ils sont une aide bienvenue dans les actions mises en place afin d'atteindre les objectifs de santé.

Les CLPS disposent également d'une expertise en matière de prévention et de promotion de la santé. Ils se tiennent à l'entière disposition des communes afin de leur apporter un appui méthodologique pour la mise en œuvre d'actions en prévention et en promotion de la santé.

La Wallonie dispose donc d'un cadre régional, le Plan wallon de prévention et de promotion de la santé (WAPPS) 2018-2030, mais également d'outils et de ressources qui permettent d'intégrer la santé dans toutes les politiques et ainsi contribuer à la santé de toute la population quel que soit son âge ou son milieu de vie. N'hésitez pas à les contacter pour mettre en place des projets qui amélioreront la santé de vos concitoyens.

⁴ <http://sante.wallonie.be/sites/default/files/2019%2005%2020%20AVIQ-18-19401-Rapport%20Plan%20W%20Prévention%20dkz.pdf>.

**Contact pour la Région wallonne**

Agence pour une vie de qualité - Direction de la Promotion de la santé, Prévention et Surveillance des maladies	ppsante@aviq.be
Lien vers le Plan wallon de prévention et de promotion de la santé :	sante.wallonie.be/?q=node/4470

Contacts CLPS :

CLPS Brabant wallon	Tél. +32 (0)10 62 17 62	info@clps-bw.be	www.clpsbw.be
CLPS Charleroi-Thuin	Tél. +32 (0)71 33 02 29	secretariat@clpsct.org	www.clpsct.org
CLPS Liège	Tél. +32 (0)4 349 51 44	promotion.sante@clps.be	www.clps.be
CLPS Luxembourg	Tél. +32 (0)84 31 05 04	clps.lux@skynet.be	www.clps-lux.be
CLPS Namur	Tél. +32 (0)81 75 00 46	info@clpsnamur.be	www.clpsnamur.be
CLPS Huy-Waremme	Tél. +32 (0)85 25 34 74	clps@clps-hw.be	www.clps-hw.be
CLPS Mons-Soignies	Tél. +32 (0)64 84 25 25	clps.tison@skynet.be	www.clps-mons-soignies.be
CLPS Verviers	Tél. +32 (0)87 35 15 03	info@cvps.be	www.cvps.be

Contacts provinces :

Service de la santé du Brabant wallon	Tél. +32 (0)10 23 60 97	aidesociale.sante@brabantwallon.be
Province du Hainaut, Observatoire de la santé du Hainaut	Tél. +32 (0)65 87 96 00	observatoire.sante@hainaut.be
Direction générale de la Santé (Liège)	Tél. +32 (0)65 87 96 00	observatoire.sante@hainaut.be
Service itinérant de promotion de la santé (Liège)	Tél. +32 (0)4 279 43 40	iproms@provincedeliege.be
Observatoire de la santé de la province de Liège	Tél. +32 (0)4 279 78 03	observatoire.sante@provincedeliege.be
Service provincial Social et Santé de la province du Lux.	Tél. +32 (0)63 21 27 52 ou +32 (0)63 21 24 73	ureso@province.luxembourg.be
Observatoire de la santé de la province du Lux.	Tél. +32 (0)84 31 05 05	obs.sante@province.luxembourg.be
Cellule promotion de la santé de la province de Namur	Tél. +32 (0)81 77 67 08	dsp.promotionsante@province.namur.be
Observatoire de la santé de la province de Namur	Tél. +32 (0)81 77 68 04	cellule.observation@province.namur.be